Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band: 4 (1933)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L'A.D.I.E.J.

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Présidence de l'A.D.I.E.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7. Secrétariat de l'A.D.I.E.J.: M. G. M Œ C K L I Delémont - Tél. 2.11 Administration du Bulletin: Secrét. de l'A.D.I.E.J. Delémont.

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50. — **Annonces :** S'adresser à l'Imprimerie du « Démocrate », Delémont.

SOMMAIRE:

COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

VIIIe assemblée annuelle le samedi, 11 février 1933, à Delémont

Une vingtaine de municipalités, membres collectifs et associations sont représentées pour prendre connaissance des tractanda d'ordre administratif qui forment la première partie de l'assemblée. Les rapports et les comptes annuels publiés dans le N° de janvier du Bulletin, sont acceptés avec décharge au Comité; ils accusent la bonne marche de l'Association. Les mêmes instances et autorités seront représentées au Comité, lequel compte donc 12 membres. Le Bureau directeur est réélu avec MM. F. Reusser, Moutier, comme président, A. Hof, Delémont, vice-président, et G. Mæckli, Delémont, secrétaire-caissier. La commune de Granges et la Société des Arts et Métiers de Delémont fonctionneront en 1933 comme instance vérificatrice. La cotisation demeure fixée à Fr. 20.— par 1000 âmes de population domiciliée pour les communes.

Le programme d'activité comportera: Affaires de chemins de fer: doubles-voies, passages à niveau, halte de Frinvilier; régionaux jurassiens; Route: chemin de Montoz, route de la Scheulte, chemins pour piétons; Affaires industrielles: Foire d'échantillons de Bâle, situation industrielle du Jura.

Il est décidé de verser à titre de don la somme de fr. 300.— aux communes bourgeoise et municipale de Court, si elles décident la quote-part demandée pour la construction du chemin de Montoz.

Puis on passa à

l'Assemblée publique

qui avait réuni 50 personnes venues pour prendre connaissance de deux rapports très intéressants.